ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Circonscription d'Oyonnax
22 bis rue Brillat Savarin
01 100 Oyonnax

NOTE DE SERVICE n° 1
Rentrée scolaire 2024

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,

Cette première note de service présente les cadres généraux de l'organisation du service. Elle pourra cependant être complétée par des notes spécifiques en cours d'année.

La rentrée 2024 vise à « ne laisser aucun élève au bord du chemin » en visant un avenir ambitieux et réussi pour les élèves dans le cadre d'une cohésion des équipes éducatives, se place sous le sceau de l'école émancipatrice qui permet à l'École de devenir un espace protecteur pour les élèves et les personnels. Je vous invite à retrouver et partager en équipe la circulaire de rentrée de Madame la Ministre :
https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C

C'est dans cet esprit et avec la volonté d'une action concertée et transparente que la circonscription s'engagera à vos côtés, dans l'accompagnement de vos missions, au service de la réussite de tous les élèves grâce à des parcours éducatifs maitrisés inscrits dans votre projet d'école.

L'équipe de circonscription et moi-même souhaitons à l'ensemble des équipes une excellente rentrée.

Table des matières

LA CIRCONSCRIPTION 2
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS 4
COMMUNICATION 6

LA CIRCONSCRIPTION

1 - Equipe de circonscription

Site de circonscription :

https://oyonnax-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress
Identifiant : enseignant
Mot de passe : Oyonnax01

	Fonction	Adresse électronique	Téléphone
Nadine POULLAIN	Assistante de l'IEN de circonscription	ce.0010065r@ac-lyon.fr	04 74 75 02 75
Marie-Odile PIGNIER	Inspectrice de l'éducation nationale	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Fanny ARCHAMBAULT	Conseillère pédagogique	ctice.0010065r@ac-lyon.fr	
Aude PFISTER-NGUYEN	Conseillère pédagogique	cpcg.0010065r@ac-lyon.fr	
Thibault PATIN	Conseiller pédagogique	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Bernadette LAULAGNET Aurélie MATTIONI	Enseignantes dispositif Inclusion Climat Scolaire	ics.0010065r@ac-lyon.fr	
Marion GROLLIER Grégory CLAVEL	Coordonnateurs REP +	rep.oyonnax@ac-lyon.fr	

Nadine Poullain est votre unique interlocutrice pour toutes les problématiques liées au fonctionnement de la circonscription, notamment la gestion des remplacements.
Les conseiller.es pédagogiques de la circonscription d'Oyonnax sont chacun référent d'un certain nombre d'écoles et par ailleurs ont chacun des missions spécifiques.
Pour toute question d'ordre général, il convient de contacter le conseiller pédagogique référent de votre école.
Pour toute question thématique, il convient de contacter le.la référent.e du dossier concerné. Neuf collègues professeurs des écoles, maitres formateurs, PEMF, participent au collectif de formateurs de la circonscription et interviennent sur la formation initiale, continuée et continue et sur les formations REP +.

Les horaires du secrétariat sont disponibles sur le site de la circonscription.

2 – Circulation de l'information

- L'utilisation de l'adresse courriel professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr) est requise pour tout échange institutionnel et professionnel.
- Les courriels sont à adresser uniquement à l'adresse courriel du secrétariat : ce.0010065r@ac-lyon.fr afin de faciliter l'archivage et la sauvegarde des messages.
- Quand vous ne pouvez pas joindre le secrétariat, lors d'un appel téléphonique, nous vous invitons à envoyer un courriel, les messages vocaux ne sont pas pris en compte.
- Pour tout échange avec la circonscription, il est nécessaire de préciser nom, classe, école concernés et la question précise dans votre courriel.
- Toutes les communications avec les services de la DSDEN doivent respecter la voie hiérarchique. Ainsi, les correspondances destinées à la DSDEN (secrétariat de Madame la Directrice Académique ou ses services) doivent être systématiquement adressées sous le couvert de l'inspecteur.

3 – Calendrier des congés scolaires

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : **lundi 2 septembre 2024**		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : **samedi 19 octobre 2024** Reprise des cours : **lundi 4 novembre 2024**		
Vacances de Noël	Fin des cours : **samedi 21 décembre 2024** Reprise des cours : **lundi 6 janvier 2025**		
Vacances d'hiver	Fin des cours : **samedi 22 février 2025** Reprise des cours : **lundi 10 mars 2025**	Fin des cours : **samedi 8 février 2025** Reprise des cours : **lundi 24 février 2025**	Fin des cours : **samedi 15 février 2025** Reprise des cours : **lundi 3 mars 2025**
Vacances de printemps	Fin des cours : **samedi 19 avril 2025** Reprise des cours : **lundi 5 mai 2025**	Fin des cours : **samedi 5 avril 2025** Reprise des cours : **mardi 22 avril 2025**	Fin des cours : **samedi 12 avril 2025** Reprise des cours : **lundi 28 avril 2025**
Vacances d'été	Fin des cours : **samedi 5 juillet 2025**		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

1 – Obligations de service

Obligations de service : Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

Dans le cadre de leurs obligations de service, les personnels enseignants du premier degré consacrent, d'une part, 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et d'autre part, 3 heures hebdomadaires en moyenne, soit 108 heures annuelles, aux activités définies suivantes :

- 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves ; *ces horaires seront confirmés ou ajustés selon les directives de la circulaire départementale à paraître.*
- 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation ;
- 18 heures consacrées à des actions de formation (animation pédagogique) ;
- 6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Surveillance, responsabilité

Le strict respect des horaires d'entrée et de sortie doit être effectif. Pour chaque demi-journée scolaire, l'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant le début de la classe et la sortie s'effectue à la fin des heures d'enseignement règlementaire en maternelle comme en élémentaire.

La journée de solidarité cadrée par la note de service 2005-182 vise à une concertation supplémentaire sur le projet d'école avec un focus sur la réussite des élèves et les actions en direction des familles qui se tiendra, au choix des équipes, à hauteur de 6h fractionnable en deux demi-journées.

Les directeurs sont garants du suivi par le biais d'un tableau des obligations de service qui pourra être demandé.
Ils informeront la circonscription de leurs dates d'organisation de ces journées et tiendront à disposition de la circonscription le planning des APC.

2 - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Arrêté du 5 mai 2017 : https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627

Le guide du rendez-vous de carrière : http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Concernant les PPCR des directeurs d'école, le principe d'un compte rendu d'activité devrait être proposé.

3 – Formation continue

[BO n°30 du 25 juillet 2013 référentiel compétences]

Les parcours et dates précises des formations vous seront communiqués dans le courant du mois de septembre.

4 – Evaluations d'écoles

Vague 1 : EE Bernard Clavel, EM Dolto, EE Le Planet, EM Village.

Vague 2 : EE Dortan, EM Dortan, EE Martignat, EM Martignat

5 – Eléments de cadrage

- BO n°30 du 25 juillet 2024 sur les sorties et voyages scolaires : des taux d'encadrement à actualiser : https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C
- Calendrier des élections des représentants parents d'élèves prévues le 11 octobre 2024 : ensel856_annexe.pdf (education.gouv.fr)

- Le plan national pHARE

Le plan national pHARE formera dès la rentrée scolaire 2025 l'ensemble des personnels sur la problématique du harcèlement. Dans l'attente de ce déploiement massif et au regard des situations qui ont émaillé l'année scolaire dernière en sollicitant fortement les équipes d'écoles et les accompagnants de l'équipe pHARE de circonscription, il me parait essentiel de pouvoir partager, rapidement, quelques éléments de compréhension liés à la détection des situations et au déploiement de la méthode de préoccupation partagée (MPP).

Pour ce faire, il est attendu que chaque équipe d'école accueille pour un temps d'information (45 min env.) les membres de l'équipe pHARE que j'ai missionnés sur la période une. Ce temps trouvera parfaitement sa place au sein d'un conseil de maître réunissant l'ensemble de votre équipe. Vous indiquerez d'ici le vendredi 13 septembre **au moins** deux propositions calendaires via le lien ci-après.
https://evento.renater.fr/survey/proposition-dates-phare-ejzl0jpn
Nous vous confirmerons la date retenue par courriel.

Nouveauté:
La communication concernant les situations d'intimidation se fera désormais via une adresse mail dédiée:
phare.0010065r@ac-lyon.fr

Merci d'en prendre note et de l'intégrer à votre carnet d'adresse.
Je sais votre implication forte sur cette problématique, votre concours est essentiel.

COMMUNICATION

1 - Relations avec les familles

- Les familles doivent être régulièrement informées des résultats scolaires de leur enfant. Les documents sont systématiquement communiqués aux deux parents, en cas de séparation.
- La circulaire n° 2006-137 du 25/8/2006 précise l'obligation d'organiser au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les professeurs (individuelles ou collectives).
- Toute demande des familles doit faire l'objet d'une réponse.

2 – Relation pédagogique

Afin de garantir **la continuité du service public d'éducation**, chaque enseignant titulaire de classe doit renseigner la fiche de liaison et de sécurité des élèves que l'on trouve sur le site de la circonscription : https://oyonnax-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/2023/04/26/circulaires-et-imprimes-officiels/

Les informations à transmettre sont a minima :

- L'emploi du temps
- La liste des élèves avec leur date de naissance
- Les programmations des apprentissages
- Le règlement de l'école
- Le planning d'occupation des locaux spécifiques (salle informatique, BCD, salles de sport…)
- La liste des manuels scolaires et des cahiers (nombre réduits) et classeurs utilisés par les élèves
- La liste des intervenants extérieurs à la classe
- La liste des élèves en difficulté et les projets (PPRE, PAP, PAI, PPS) demandes d'aide mis en place.
- PPMS (où le trouver) et consignes incendie.

3 – Les autorisations d'absence

Toute absence doit être signalée au plus tôt au secrétariat dès connaissance de celle-ci afin d'organiser au mieux le service. Les imprimés sont disponibles sur le site de la circonscription : https://oyonnax-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/2023/04/26/circulaires-et-imprimes-officiels/

Demandes d'autorisations d'absences :
Elles ne sont pas systématiquement accordées et sont à transmettre par courriel au secrétariat sous couvert du directeur.
Documents à fournir à l'inspection :

- Document unique pour la demande d'autorisation d'absence (pour motif syndical, ou garde d'enfant malade ou pour toute autre raison)
- **et** un document justificatif d'absence joint à chaque formulaire (ex : certificat médical)

Congés :
En cas d'absence pour raison d'arrêt maladie justifiée par un document de type CERFA en 3 volets, il convient de transmettre au secrétariat :

- Document unique pour la demande de congés
- **et** l'arrêt de travail en version originale papier, les volets 2 et 3.

4 –Evaluations nationales

Les évaluations nationales se dérouleront, pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 du **lundi 9 septembre au vendredi 20 septembre 2024.**
Le portail de saisie des réponses et de restitution des résultats sera ouvert dès la première semaine de passation des épreuves et jusqu'au **vendredi 27 septembre 2024**.

Une communication spécifique sera établie rapidement quant à la récupération des livrets.

Afin de ne pas surcharger les élèves, **il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes.** Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective.

Une communication des résultats aux familles est prévue : Les parents seront informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de cette évaluation afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève, via une fiche qui leur est communiquée par le professeur.

- **CP** : elles se dérouleront à nouveau en 2 temps au cours de l'année scolaire (septembre 2024 et janvier 2025). Ainsi **u**n second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 13 janvier et le vendredi 24 janvier 2025**.** Ces évaluations de début CP se composent de 5 séquences de 8 à 12 minutes chacune : 3 en français et 2 en mathématiques. Chaque élève recevra un seul livret.
- **CE1** Chaque évaluation se compose de 5 séquences **:** 3 en français (2 séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et 2 séquences en mathématiques de 13 et 15 minutes.
- **CE2** L'évaluation se compose de 6 séquences **:** 4 en français (trois séquences collectives de 13, 14 et 18 minutes et une séquence individuelle de lecture d'une minute) et 2 séquences en mathématiques de 17 et 19 minutes. En début de CE2, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes**.**

- **CM1** L'évaluation se compose de 6 séquences **:** quatre en français (3 séquences collectives de 28, 30 et 30 minutes et une séquence individuelle de lecture d'une minute) et 2 séquences en mathématiques de 29 minutes chacune. En début de CM1, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture, l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit**.** En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes**.**
- **CM2** L'évaluation se compose de 6 séquences **:** 4 en français (3 séquences collectives de 28, 33 et 39 minutes et une séquence individuelle de lecture d'une minute) **et** 2 séquences en mathématiques de 38 minutes chacune. En début de CM2, les évaluations en français portent sur la maîtrise de la lecture à voix haute, l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit. En mathématiques, les évaluations portent sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes**.**

5 - Communication écoles – circonscription

- **Les comptes rendus des conseils d'école** seront transmis au secrétariat de la circonscription dans les 15 jours qui suivent la réunion. Il sera joint avec le compte-rendu du premier conseil d'école, le règlement intérieur de l'école qui a été présenté et voté.
- **Toute correspondance** s'effectue par la voie hiérarchique : enseignant ⇨ directeur ⇨ IEN ⇨ Direction Académique, sans aucune exception, sous peine de retard, parfois préjudiciable dans le traitement de certains dossiers. J'émettrai un avis autant que de besoin en prenant l'attache des personnes concernées.
- **Rendez-vous** : tout enseignant qui en fera la demande sera reçu dans les meilleurs délais. Il convient alors de prendre l'attache du secrétariat.
- **Remontée d'information :** toute alerte d'une situation quelle qu'elle soit, doit être formalisée efficacement, par courriel, pour sa claire compréhension ainsi seront tout d'abord décrits les raisons qui amènent à l'alerte de l'équipe de la circonscription ainsi que l'historique de cette situation et ce qui a déjà été entrepris. Suite à cette description rationnelle, il sera fait état des questionnements et de l'avis de l'équipe sur cette situation.

Je souhaite que le travail collectif réalisé au quotidien au service des réussites de nos élèves puisse trouver un cadre serein et épanouissant pour chacun et chacune d'entre nous. Je vous sais pleinement engagé(e)s dans vos missions, l'équipe de circonscription et moi-même assurerons tout l'accompagnement nécessaire pour les mener à bien.

Je vous souhaite une belle rentrée et une excellente année scolaire.

Jambon Julien
Inspecteur de l'éducation nationale
Circonscription d'Oyonnax